

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2018-087

PRÉFET DU GERS

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2018

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2018-08-08-005 - 2018 0808 arrete modificatif fixant l'organisation et les attributions	
des services de la préfecture du Gers (4 pages)	Page 3
32-2018-08-20-001 - 2018 0820 Arrete portant désignation de Mme Isabelle SENDRANE	
en qualité de sous-préfète de Mirande par intérim (2 pages)	Page 8

PREF-DSRHM

32-2018-08-08-005

2018 0808 arrete modificatif fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers



Préfecture Secrétaire Général

Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens

> Service des coordinations et de l'appui territorial

Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ MODIFICATIF fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers

La préfète du Gers Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la décentralisation

VU le décret n 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers.

VU la circulaire du 8 juillet 2016 du Ministre de l'Intérieur, relatives au Plan Préfecture Nouvelle Génération,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU l'avis favorable du comité technique du 31 mai 2018 sur la proposition de modification de l'organigramme concernant la direction de la citoyenneté et de la légalité,

CONSIDERANT qu'un arrêté modificatif s'avère nécessaire pour effectuer le rattachement fonctionnel et hiérarchique de l'agent en charge des missions de proximité au sein du bureau des élections et de la réglementation,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32007 AUCH CEDEX - Tél. 05 62 61 44 00 – Fax. 05 62 05 47 78 http://www.gers.gouv.fr – Mél: prefecture@gers.gouv.fr

ARRÊTE

<u>Article 1</u>er : Les attributions du bureau des élections et de la réglementation de la préfecture du Gers sont fixées conformément au dispositif annexé au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: les attributions du service des migrations et de l'intégration de la préfecture du Gers sont fixées conformément au dispositif annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 demeurent sans changement.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 08 août 2018

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général

Guy FITZER

Bureau des élections et de la règlementation

A-Elections

- Elections politiques et professionnelles : préparation et suivi des scrutins
- Révision et dématérialisation des listes électorales
- Déléqué de l'administration dans le cadre de la révision des listes électorales pour l'arrondissement d'Auch
- Démission des maires et adjoints (département)
- -Organisation des élections partielles (département)

B-Associations

- Associations Loi de 1901 création, modification, dissolution (arrondissement d'Auch)
- Associations syndicales libre (ASL) (département)
- Dons et legs aux congrégations, associations cultuelles et de bienfaisance (département)
- Fonds de Dotation et Fondations d'entreprises : création, modification, contrôle (département)

C-Réglementations professionnelles et commerciale (département)

- Revendeurs d'objets mobiliers : déclaration (arrondissement d'Auch)
- Agrément des domiciliataires d'entreprises

D-Réglementations diverses (département)

- Baignades et piscines ouvertes au public : surveillance de la transparence des eaux de baignades (gratuites ou payantes) et dérogations à l'emploi de surveillant sans le diplôme de MNS (baignades payantes)
- Appels à la générosité publique : autorisations et calendrier
- Recensement militaire des jeunes ayant la double nationalité
- Jurys d'assises : procédure de tirage au sort en relation avec les communes
- Délivrance de l'attestation relative au permis de chasser initial (arrondissement d'Auch)

E-Missions de proximité

CNI/passeports

- Gestion de la relation à l'usager
- Gestion de la relation aux CERT
- Gestion de la relation avec le centre national de production des titres (CNPT)
- Gestion des archives
- Invalidation et destruction des titres non pris en charge par les mairies

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

- Gestion des relations avec les professionnels de l'automobile et partenaires (huissiers, forces de l'ordre)
- Gestion des archives
- Gestion des réquisitions
- Immobilisation véhicule

SERVICE DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION

Migrations et intégration

Droits au séjour :

- Etablissement et remise des titres relatifs à l'entrée, au séjour, au travail et à la circulation des étrangers
- Suivi des contrats d'intégration républicaine établis par l'OFII
- Documents de circulation pour mineurs étrangers
- Titres de transports et de voyages, visas aller et retour
- Droits de chancellerie

Asile/éloignement:

- Suivi des dossiers de la demande d'asile
- Instruction des dossiers sous procédure DUBLIN
- Suivi des dossiers des migrants placés en CAO ou CAOMI
- Procédures d'éloignement : obligation de quitter le territoire, reconduites à la frontière, expulsions, réadmission schengen assignations à résidence, placement en rétention
- Aide au retour et à la réinsertion : suivi du dossier en lien avec l'OFII
- Instruction des demandes de regroupement familial en lien avec l'OFII
- Gestion du contentieux étrangers
- Naturalisation : organisation de la cérémonie
- Echange des permis étrangers :Transmission des demandes de permis de conduire étrangers au Centre d'Expertise et de Ressources des Titres

PREF-DSRHM

32-2018-08-20-001

2018 0820 Arrete portant désignation de Mme Isabelle SENDRANE en qualité de sous-préfète de Mirande par intérim



Préfecture

Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens

> Service des coordinations et de l'appui territorial

Bureau de la coordination administrative

Arrêté préfectoral portant désignation de Mme Isabelle SENDRANÉ en qualité de sous-préfète de Mirande par intérim

LA PRÉFÈTE du GERS Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) définissant le nouveau cadre budgétaire, comptable et de gestion applicable à l'Etat, à compter du 1er janvier 2006,
- Vu les lois n° 1983-634 du 13 juillet 1983 modifiée et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004,
- Vu le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,
- Vu le décret du 6 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers.
- Vu le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de Condom,
- Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de Mirande, directrice de cabinet du préfet de l'Aude,

Considérant la vacance du poste de sous-préfet de Mirande à compter du 20 août 2018,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gers.

Préfecture du Gers -3, Place du Préfet Claude Erignac -BP10322 - 32007 AUCH CEDEX Tél : 05.62.61.44.00 - Fax 05.62.05.47.78 - http://www.gers.pref.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er:

Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, exerce, par intérim, la fonction de sous-préfète de Mirande à compter du 20 août 2018.

Article 2:

Le secrétaire général de la préfecture du Gers, la sous-préfète de Mirande par intérim et la souspréfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des services de l'Etat.

Auch, le 20 août 2018

Pour la préfète absente, le secrétaire général chargé de sa suppléance,

Guy FITZER